

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

Le 6 OCTOBRE 2016 à 20h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 & 2121-11 du C.G.C.T. s'est réuni en séance publique, Salle du Cadran Solaire, sous la présidence de M. le Maire Francis Fustin.

Présents : Mmes Denize Patricia, Marmouzet Marie Laure, Mercier Nadine, Paintiaux Sabine, Ms. Bailliez, Dominique, Lamy Denis, Lefebvre Laurent, Pouille Xavier, Vandeville Laurent, Wantier Vincent. Martin Cédric

Absents ; Mme Cacheux Catherine,

Représenté(s) ; Avril Annick par Nadine Mercier, Behague Jérôme par Patricia Denize

Secrétaire de séance : demande de Mme Patricia Denize, acceptée.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- Si la séance peut se dérouler dans la salle du cadran solaire
- Adopté à l'unanimité
- s'il est autorisé à procéder à l'enregistrement des débats de l'assemblée communale.
- Adopté à l'unanimité

Il rappelle la date de convocation du présent conseil, le 26 septembre 2016, la date d'affichage le 26 septembre 2016. Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire a déclaré la séance ouverte et le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2016.

Délibération N°1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Le Maire rappelle que le compte rendu du conseil du 23 juin 2016 avait été transmis, joint à leur convocation du 26 septembre 2016, à l'ensemble des conseillers municipaux, qu'aucune question écrite n'ayant été transmise au secrétaire de séance, il propose d'approuver le compte rendu de la séance du 23 juin 2016.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération suivante si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

POUR : 12 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
-------------------------------------	-------------------	------------------------

Délibération N° 2 : DM 06/10-2016 de 3 972,00 € TTC relative au changement de l'armoire électrique de l'école

Suite à différentes coupures d'électricité survenues à l'école, une vérification a été faite. Il s'est avéré que le tableau électrique devait être changé compte tenu de son état de vétusté.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°2 - 06/10/2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative d'un montant de 3 972,00 € ttc relative au coût du changement de l'armoire électrique de l'école.

POUR : 14 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N° 3 : DM 07 /10-2016 DE 1 100€TTC relative à l'achat du ensemble sono et ambiance

Après avoir fait un devis d'une réparation de l'ensemble sono et micro existant (plus de 750€ht), il a été décidé de changer le matériel sono existant pour un montant remisé de 1 100€ ttc.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°3 : DM 07/10-2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative relative à l'achat de l'ensemble sono micro équipant la salle du cadran solaire pour un montant de 1 100 € TTC.

POUR : 11 dont 2 représentés	CONTRE : 3	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°4 : DM 08/10-2016 de 39 263,40 €TTC relative à l'achat et l'installation rue d'Oisy de 2 ensembles Feux tricolores intelligents

Faisant suite à une réunion publique en fin de 1^{er} semestre 2016 et après avoir encaissé les 2 subventions sur rétrocession des amendes de police, (20 000€ et 18 056,96€ à engager avant le 31 12 2016) il a été décidé l'installation de 2 feux tricolores intelligents rue d'Oisy, l'un au carrefour Oisy/rue de Douai, l'autre à la sortie de la Résidence du Clos de la Prairie et d'Oisy.

A l'issue de l'ouverture des plis lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 19 août 2016, 3 offres ont été examinées. Celles de la société OLZACK a été retenue pour un montant TTC de 84 863€. Au budget 2014 avait été inscrite une ligne budgétaire pour un investissement d'un montant de 45 600€ ttc pour un seul ensemble de feux tricolores.. Il est présenté une DM pour un montant complémentaire de 39 263,40€ttc permettant la réalisation des 2 ensembles de feux tricolores.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°4 : **DM 08/10-2016** si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à régulariser la ligne budgétaire pour un montant de 39 263,40€ TTC.

POUR : 11 dont 2 représentés	CONTRE : 3	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N° 5 : D.M. 09 /10-2016 - Décision Modificative de 40 000€ttc relative à la réalisation de la phase 2 de la modernisation de l'éclairage public

Le maire rappelle les conditions financières de ce programme important pour le village, à savoir le remplacement des 195 globes lumineux et de quasiment toutes les armoires électriques (11 sur 12). Il rappelle également les économies substantielles attendues par cet investissement (à minima 57%). Il propose d'avancer à cette fin d'année l'achèvement de ce programme (soit un solde de 54 globes à changer pour un montant prévisionnel de 40 000 € ttc) pour bénéficier d'une seconde enveloppe de subvention TEP CV 2016 d'un montant de 21 000 €) acquise si nous commençons les travaux avant la fin 2016 pour les achever obligatoirement au 30 juin 2017.

A cet effet nous demanderons au conseil (délibération N° 8) de bien vouloir donner tout pouvoir M le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les documents pour réaliser dans les délais cette dernière phase d'investissement.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°5 : **DM 09/10-2016** si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative relative à la réalisation de la phase 2 de la modernisation de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 40 000 € TTC.

POUR : 11 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-------------------------------------	-------------------	------------------------

Délibération N°6 : DM 10/10-2016 ; relative au poste « mobilier urbain » voté au budget 2016 en dépassement d'un montant arrondi à 1605€ ttc

Extrait du tableau annexé

	Budget voté	Coût réel	Montant DM	
panneaux d'informations extérieurs	1 300,00	1 474,73	174,73	DM 10 /10-2016 *
poubelles chiens dévidoirs	2 500,00	3 263,52	763,52	DM 10 /10-2016 *
Bancs & tables	1 000,00	1 363,20	363,20	DM 10 /10-2016 *
panneaux indicateurs	7 500,00	7 801,31	301,31	DM 10 /10-2016 *
Sous totaux	12 300,00	13 902,76	1 602,76	Arrondis à 1 605 €ttc

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°6 : DM 10/10-2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative relative au poste mobilier urbain à hauteur de 1 605 € TTC.

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Délibération N°7 : DM 11/ 10-2016 relative à l'achat de rayonnages pour aménager le local- bibliothèque pour un montant de 4 093 €ttc

Il avait été provisionné un montant de 2 700€ ttc pour aménager les rayonnages de la nouvelle bibliothèque avec l'utilisation des anciennes étagères ce qui s'est avéré difficile (poids, encombrement, fixation au sol, esthétique...). De nouveaux sièges pour enfants et bacs de lecture ont été acquis également.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°7 : DM 11/10-2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération modificative relative à l'achat de rayonnages et de mobilier pour aménager le local bibliothèque pour un montant de 4 093 € TTC.

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Délibération N° 8 : MAPA phase 2 de la modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres relative à la modernisation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°8 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres phase 2 relative à la modernisation de l'éclairage public et à signer tous les documents utiles.

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Délibération N° 9 : demande d'une subvention TEP CV pour la 2^{ème} phase de la modernisation de l'éclairage public

Afin que la commune puisse poursuivre le programme de « modernisation de l'éclairage public communal » et bénéficier des fonds TEP-CV prévus à cet effet, la commune de Goeulzin s'engage à :

- Désigner un élu et un technicien référent sur cette phase N°2 du programme qui sera M. Vincent Wantier 2^{ème} adjoint qui accepte,
- Réserver une enveloppe de financement dédiée à la modernisation de l'éclairage public et à réaliser un plan pluriannuel d'investissement,
- Engager des travaux de modernisation de la 2^{ème} phase de son éclairage public définis comme prioritaires **d'ici fin 2016** et en conformité avec les règles de subventionnement,
- Achever les travaux subventionnés dans le cadre de TEP-CV **en juin 2017**,
- Autoriser le maire, à signer la convention additionnelle TEP-CV avec les services de l'Etat et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°9 tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à :

- Désigner un élu et un technicien référent sur cette phase N°2 du programme qui sera M. Vincent Wantier 2^{ème} adjoint qui accepte,
- Réserver une enveloppe de financement dédiée à la modernisation de l'éclairage public et à réaliser un plan pluriannuel d'investissement,
- Engager des travaux de modernisation de la 2^{ème} phase de son éclairage public définis comme prioritaires **d'ici fin 2016** et en conformité avec les règles de subventionnement,
- Achever les travaux subventionnés dans le cadre de TEP-CV **en juin 2017**.

Autorise Monsieur le maire à signer la convention additionnelle TEP-CV avec les services de l'Etat et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

-Délibération N°10 : demande d'une subvention du FRAMEE de 70% du montant de l'étude de faisabilité d'une P.C.H.

Sur le principe, notre demande de subvention (voir plan de financement prévisionnel joint à celle-ci) est recevable ;

Conclusion du chargé de mission avec qui nous travaillons sur ce projet ; « La prochaine commission pourra statuer sur l'étude de faisabilité uniquement. Je proposerai un accompagnement de 70% sur ce volet puisque votre démarche (hydroélectricité en autoconsommation) est exemplaire et innovante.... »

la quotité est de 70% des investissements subventionnables pour le FRAMEE/ADEME selon le chargé de mission au conseil régional en charge de notre dossier.

	DÉPENSES		RECETTES	
	Nature des dépenses	Montant en €	Nature et origine du financement	Montant en €
Phase	Etude opérationnelle (technique, environnement et financier)	30 000 €	FRAMEE (50 %) Autofinancement (50 %)	15 000 € 15 000 €
Phase travaux	Turbine	30 000€	Programme TEPCV (60 %) FRAMEE (20%) Autofinancement (20 %)	18 000 € 6 000 € 6 000 €
	Génie Civil	50 000€	FRAMEE (50 %) Autofinancement (50 %)	25 000 € 25 000 €
	Raccordement	15 000 €	FRAMEE (50 %) Autofinancement (50 %)	7 250 € 7 250 €
	TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €
			<i>Sous total FRAMEE</i>	42,60 % 53 250 €
			<i>Sous total TEP CV</i>	14,40 % 18 000 €
			<i>* Sous total autofinancement</i>	43% 53 750 €

*- Non comptabilisées les aides que nous solliciterons auprès de ERDF et du département
Le coût après reversement du FCTVA serait de 33 245€ soit **26,60% du TTC**

Nous avons lancé à la demande du FRAMEE une consultation pour réaliser l'étude de faisabilité de cette P.C.H. sur la Petite Sensée et nous vous tiendrons informés de la suite qui y sera donnée.

Cependant pour

- poursuivre l'étude prévisionnelle
 - permettre sa présentation au comité FRAMEE d'octobre 2016, et surtout,
 - obtenir la prise en charge de 70% de ladite étude, avant toute dépense liée à ce projet,
- il est nécessaire de prendre cette délibération autorisant M le Maire à solliciter des subventions auprès du FRAMEE pour un montant de 70% de l'investissement inclue cette prise en charge de l'étude.

En cas d'accord notifié en fin de mois, nous fournirons dans les plus brefs délais les pièces complémentaires à savoir ;

- le cahier des charges de l'étude de faisabilité
- le résultat de la consultation : prestataire retenu, montant de l'étude du prestataire choisi, son offre de prestation et le calendrier de réalisation (date de début et de fin)
- les pièces administratives : RIB, régime de TVA, un plan de financement.

M le Maire met aux votes la délibération N° 10 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention du FRAMEE de 70% du montant de l'étude de faisabilité d'une P.C.H et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

POUR : 11 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-------------------------------------	-------------------	------------------------

Délibération N°11 : propositions d'adhésions de communes au SIDEN-SIAN (article L5211-18 du CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du code des collectivités, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées pour permettre la régularisation des demandes d'adhésions des communes ci-dessous et acceptées par le comité du SIDEN SIAN lors de ses réunions en dates des 17/12/2015 et 14/06/2016

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

M le Maire met aux votes la délibération N°11 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne son accord sur les propositions d'adhésions des communes ci-dessus mentionnées et acceptées lors réunions du SIDEN-SIAN en dates des 17/12/2015 et 14/06/2016.

i

POUR : 14 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°12 : Autorisation de solliciter le paiement du Fonds de Concours Communautaire de l'année 2016 à hauteur de 20 000 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un Fonds de Concours Communautaire destiné à accompagner les Communes membres dans le financement de leurs investissements de l'année..

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est dotée pour 2016 de la somme de 20 000€ et propose de l'affecter au financement des dépenses d'investissement qui seront réparties de la façon suivante :

commune		investissement	F.C.C	
patrimoine communal	bibliothèque	23 220,00	5 095,00	CAD
patrimoine communal	rayonnages chaise bacs	6 793,00	3 055,00	CAD
patrimoine communal	toilette Prof. Ecole	8 999,40	4 050,00	CAD
patrimoine communal	portes écoles	6 360,00	2 850,00	CAD
cadre de vie				
mobilier urbain	poubelles chiens dévidoirs	3 263,52	1 450,00	CAD
mobilier urbain	bancs tables	1 363,20		
mobilier urbain	panneaux indicateurs	7 801,31	3 500,00	CAD
		57 800,43	20 000,00	35%

M le Maire met aux votes la délibération N°12 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter
Le Conseil après avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement du solde du fonds de concours à hauteur de 20 000 €

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Délibération N°13 : Autorisation de solliciter le paiement de 55 000€ sur notre dotation 2014/2017 de 110 000 € du F.C.I.S Fonds Communautaire d'Investissements Solidaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Douaisis permet à notre commune de bénéficier d'un Fonds Communautaire d'Investissements Solidaires destiné à accompagner le financement de nos programmes d'investissements triennaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est dotée pour la période 2014/2017 d'une enveloppe de 110 000 € et propose d'affecter 50% de cette dotation au financement des investissements 2016/2017 et notamment de la rénovation et de l'isolation de la toiture de l'école Mireille du Nord ainsi que de la pose des feux tricolores intelligents.

Le solde soit 55 000 € sera imputé en 2017 sur le coût de la rénovation du bâtiment ALSH (budget de 252 000 € ttc voté au présent budget 2016). Le maire informe le conseil que nous venons de recevoir la notification de la Sous-préfecture d'une subvention DETR de 48 039 € pour cet investissement.

	feux tricolores	toiture école	total
Investissement ttc	84 863,40 €	74 819,00 €	159 682,40 €
amendes police	38 000,00 €		38 000,00 €
D.E.T.R. 2015		24 935,60 €	24 935,60 €
F.C.I.S.	25 000,00 €	30 000,00 €	55 000,00 €
Solde	63 000,00 €	54 935,60 €	117 935,60 €
financement commune	21 863,40 €	19 883,40 €	41 746,80 €
	26%	27%	26,1%
dont Fctva à récupérer en 2018	13 920,99 €	12 273,31 €	26 194,30 €
autofinancement	7 942,41 €	7 610,09 €	15 552,50 €
	9%	10%	9,7%

M le Maire met aux votes la délibération N°13 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

POUR : 11 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Délibération N°14 : relative à l'achat des colis des Anciens, aux cartes cadeaux des enfants et du personnel

Comme chaque année la commune met en place la distribution des bons cadeaux pour Noël et de colis aux Anciens.

Le budget envisagé est le suivant :

- 66 colis couples à 26,85 € soit 1 772,10 € TTC
- 96 colis individuels à 21,25 € soit 2 040,00 € TTC
- 110 cartes cadeaux Noël pour les enfants du village jusque 11 ans de 17 € soit 1 870 €
- 18 cartes cadeaux de Noël de 35 € aux enfants du personnel de moins de 16 ans et au personnel soit 630 €

Montant total 6 312,10 €

M le Maire met aux votes la délibération N°14 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le conseil après avoir délibéré décide d'attribuer à l'occasion des fêtes de Noël :

Le budget envisagé est le suivant :

- 66 colis couples à 26,85 € soit 1 772,10 € TTC
- 96 colis individuels à 21,25 € soit 2 040,00 € TTC
- 110 cartes cadeaux Noël pour les enfants du village jusque 11 ans de 17 € soit 1 870 €
- 18 cartes cadeaux de Noël de 35 € aux enfants du personnel de moins de 16 ans et au personnel soit 630 €

Montant total 6 312,10 €

POUR : 14 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, M le Maire prononce la levée de la présente séance à 21 h15 et remercie Mmes et Ms les conseillers municipaux ainsi que les Goeulzinois présents ce soir dans la salle du Cadran Solaire.

Le Maire Francis Fustin



^